

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUN 2023**

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **21 juin 2023**
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **23**
Nombre de pouvoirs : **6**

Le vingt-huit juin deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 23 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 6 membres du Conseil Municipal :

M. Michel BUCHE à Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Philippe PELAT à Mme Céline PARRAIN ; M. Michel PESTEIL à M. Jean-Pierre GUITARD et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Michèle VALIBUS.

Secrétaire de séance : Mme Maryse BADIA

Numéro : DL20230628-011

Matière : 4.2.1 - Fonction publique – personnels contractuels – contractuels relevant des alinéas 3, 4 et 5 de la loi 1984

Objet : RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES (ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE)

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L. 332-23 2° ;

Considérant la nécessité de recruter des agents non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de l'emploi non permanent suivant, et :

CEE	Dates	Fonctions
20 emplois à temps complet	Du 10 juillet 2023 au 4 août 2023	Animation et encadrement des enfants en accueil collectif de mineurs
20 emplois à temps complet	Du 7 août 2023 au 31 août 2023	Animation et encadrement des enfants en accueil collectif de mineurs
2 emplois à temps complet	Du 24 juillet 2023 au 6 août 2023	Animation et encadrement des enfants en accueil collectif de mineurs

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	Dates	Fonctions
1 emploi à temps non complet 20/35 ^{ème}	Du 1 ^{er} août 2023 au 31 août 2023	Accueil et entretien du camping
2 emplois à temps complet	Du 10 juillet 2023 au 4 août 2023	Entretien ACM
1 emploi à temps complet	Du 7 août 2023 au 31 août 2023	Entretien ACM
1 emploi à temps complet	Du 3 juillet 2023 au 31 août 2023	Entretien espaces verts
1 emploi à temps complet	Du 3 juillet 2023 au 31 août 2023	Entretien Festivités

ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	Dates	Fonctions
2 emplois à temps non complet 24/35 ^{ème}	Du 30 mai 2023 au 23 septembre 2023	Gardiennage et entretien du Musée

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter les agents non titulaires sur les emplois ainsi créés ;
- de fixer la rémunération des agents saisonniers animateurs conformément à la délibération du 19 février 2020 relative au Contrat d'Engagement Educatif ;
- de fixer la rémunération de(s) agent(s) saisonniers recruté(s) sur la base du 1^{er} échelon du grade de référence ;
- d'autoriser le renouvellement éventuel des contrats d'engagement dans les limites fixées par l'article L. 332-23 2° précité si les besoins du service le justifient ; et
- d'inscrire les crédits au budget de la collectivité.

Fait en Mairie d'Ussel, le 28 juin 2023



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20230628-DL20230628-011-DE
Date de télétransmission : 29/06/2023
Date de réception préfecture : 29/06/2023
Date de mise en ligne : 29/06/2023